



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tourisme associatif et social

Question écrite n° 64558

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer * attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le patrimoine du tourisme social et associatif. Le secteur du tourisme associatif, géré essentiellement par des associations à vocation sociale, compte 1 500 installations, dont près de la moitié en zone rurale ou de moyenne montagne. Ces associations accueillent, chaque année, 4 millions de personnes pour plus de 30 millions de journées de vacances. Le tourisme associatif contribue, tout particulièrement, à l'accès aux vacances des familles et des jeunes de condition modeste, grâce à une politique tarifaire accessible, malgré les nouvelles dispositions fiscales applicables depuis le 1er janvier 2000. Un premier plan patrimoine a permis la rénovation de la moitié du parc. Un nouveau plan est nécessaire pour procéder à la rénovation de la seconde moitié du patrimoine afin de prendre en compte l'évolution de la demande des familles. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à l'égard du secteur du tourisme social et associatif. - Question transmise à Mme la secrétaire d'Etat au tourisme.

Texte de la réponse

La politique en faveur des hébergements touristiques à caractère social et familial, lancée en 1990, s'achève, dans sa forme actuelle, en 2001. Ce programme a permis la rénovation de la moitié du parc immobilier des organismes gestionnaires du tourisme social et familial, favorisant ainsi le maintien d'une offre de service adaptée à la demande et à la situation des publics disposant de revenus modestes ou moyens, ou des publics défavorisés. En outre, il a permis le maintien et la consolidation des emplois existants, voire la création d'activités nouvelles, et s'est révélé être un soutien au développement local dans les régions rurales et de moyenne montagne. Les objectifs du plan patrimoine sont largement atteints. Cependant, de nombreuses opérations de rénovations ou de réhabilitation restent à mener. C'est la raison pour laquelle le secrétaire d'Etat au tourisme propose un nouveau programme de consolidation de l'équipement du tourisme social, s'inscrivant dans la continuité logique du plan patrimoine. Pour 2002, le projet de loi de finances prévoit une enveloppe de 4,12 millions d'euros (27,02 millions de francs). La dimension sociale du programme est réaffirmée dans la mesure où il participe toujours à l'élargissement du droit aux vacances pour tous, mais il accorde désormais une plus grande place aux rencontres familiales et à l'accueil des personnes en situation de handicap. Adaptés aux évolutions de la demande, des comportements et des exigences nouvelles de la clientèle, les équipements touristiques sont alors en mesure de jouer pleinement leur rôle social par un accueil et des activités susceptibles de renforcer la cohésion familiale, et les tarifications pratiquées s'intègrent dans la lutte contre les exclusions. Le programme de consolidation de l'équipement du tourisme social vise à atténuer les déséquilibres dans la répartition spatiale de la clientèle touristique, par la mise en valeur des zones rurales et de moyenne montagne porteuses de nombreux équipements nécessitant un programme de rénovation. Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 9 juillet 2001 a approuvé ce programme et a décidé d'y affecter 240 millions de francs, dont 60 millions de francs du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) sur la période 2001-2006. La subvention accordée a un rôle d'incitation pour l'obtention des financements publics complémentaires. Elle apporte une caution, une garantie aux travaux

envisagés, afin de motiver les autres investisseurs ou collectivités pour s'engager dans un projet financé par l'Etat. L'aide accordée dans le cadre du programme de consolidation se situe dans la continuité de l'effet de levier joué par la subvention plan patrimoine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64558

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4186

Réponse publiée le : 29 octobre 2001, page 6242